



WEBINAIRE PARTENAIRES

juin 2025

Actualités réglementaires
Zoom sur les modes de contact avec la Caf

Lundi 2 juin 2025 – 10h30



Un Webinaire pour...



Présenter l'actualité réglementaire de la Caf en juin 2025

Faire un focus sur les modes de contact avec la Caf



ACTUALITES

juin 2025

- Etudiants : la déclaration relative à la conservation du logement durant l'été
- Réforme France Travail - volet sanctions
- Premières informations sur la réforme du CMG
- Zoom sur l'AVVC
- Ecoute usagers - la Caf à votre écoute !
- Vigilance sur les fausses informations sur internet
- A la découverte des métiers de la Caf
- Prochains RDV Allocataires

ETUDIANTS – LA DECLARATION RELATIVE A LA CONSERVATION DU LOGEMENT CET ÉTÉ EST OUVERTE !

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de la Haute-Marne

ETUDIANTS

RDV SUR CAF.FR POUR NOUS INDiquer SI VOUS CONSERVEZ VOTRE LOGEMENT PENDANT L'ETE

caf.fr
Mon Compte

Une image illustrant une main qui remet une clé à une autre main.

Afin d'actualiser leurs droits pendant la période estivale, les étudiants **doivent indiquer à la Caf si ils conservent leur logement pendant l'été.**

La téléprocédure permettant d'effectuer cette démarche est accessible depuis l'espace Mon Compte sur caf.fr ou sur l'appli mobile Caf-Mon Compte depuis mi-mai. Il suffit de cliquer sur l'alerte pour déclarer la situation.

Si l'étudiant conserve son logement et paie son loyer durant l'été, il doit le confirmer avant fin juillet pour continuer à percevoir l'aide de la Caf.

Si l'étudiant conserve son logement sans payer de loyer durant l'été, il doit le déclarer avant fin juillet pour bénéficier de l'aide à son retour à la rentrée.

Si l'étudiant quitte définitivement son logement, il doit déclarer son déménagement et sa nouvelle adresse. Il doit également faire une nouvelle demande d'aide au logement dès la signature de son bail pour continuer à bénéficier de l'aide au logement de la Caf.

REFORME FRANCE TRAVAIL POINT DE SITUATION DEBUT JUIN



Issue de la loi pour le Plein Emploi, la réforme France a pour objet de renforcer l'accompagnement vers l'emploi à travers deux mécanismes :

- **Depuis janvier 2025, tous les demandeurs RSA sont automatiquement et systématiquement inscrits à France Travail.** L'inscription à France Travail permet à l'utilisateur de bénéficier de l'ensemble des services France Travail (demandes d'aides, ateliers collectifs, conseils personnalisés...) et d'un suivi et accompagnement personnalisés dans son parcours d'insertion sociale et professionnelle
- **À compter de juin 2025, un nouveau régime de sanctions est mis en place, en cas de manquement de l'utilisateur aux obligations définies dans son contrat d'engagement**

L'inscription automatique des demandeurs RSA sur la liste des demandeurs d'emploi est effective depuis le 15/01/2025. Cette mesure concerne le demandeur RSA mais aussi son conjoint, les personnes de 16 à 25 ans sollicitant un accompagnement auprès d'une mission locale...

REFORME FRANCE TRAVAIL POINT DE SITUATION DEBUT JUIN



A compter de juin se déploie le nouveau régime de sanctions, caractérisé par un mécanisme gradué pour les bénéficiaires RSA (avec notamment une nouvelle sanction-remobilisation créée)

NOUVEAU

LA SANCTION REMOBILISATION

La suspension du RSA, sans saisine préalable des équipes pluridisciplinaires. En cas de remobilisation, reversement des sommes "suspendues" dans la limite de 3 mois

LA SUPPRESSION DU RSA

La suppression du RSA, avec maintien du passage en équipes pluridisciplinaires. sans reversement possible du RSA

LA RADIATION DU BÉNÉFICIAIRE

La radiation de la liste des bénéficiaires de RSA, sur demande du CD, après suppression totale de 4 mois.

Les échanges entre France Travail et les Conseils départementaux sont **toujours en cours sur l'interconnexion des systèmes d'information pour transmettre les décisions de sanctions aux Caf**. Une solution transitoire est ainsi mise en place pour permettre de maintenir les anciens circuits de transmission des sanctions RSA, dans l'attente de l'adhésion des Conseils départementaux à la plateforme informatique développée par France Travail.

PREMIERES INFORMATIONS SUR LA REFORME DU CMG

Service Public
de la petite enfance

L'ambition du SPPE

Déployer une offre d'accueil disponible, adaptée aux besoins diversifiés de tous les enfants, accessible et de qualité.

Lutter contre la pénurie des professionnels et renforcer l'attractivité des métiers

Soutenir plus spécifiquement l'accueil individuel

Améliorer la qualité de l'accueil

Développer une offre d'accueil suffisante pour répondre à l'ensemble des besoins des familles

Volet n° 1

Refonte des modalités de calcul du CMG emploi-direct (linéarisation)

Volet n° 2

Possibilité de bénéficier du CMG jusqu'aux 12 ans des enfants pour les familles monoparentales

Volet n° 3

Possibilité de bénéficier du CMG pour chacun des deux parents lorsque l'enfant est en résidence alternée

La réforme du CMG (qui aide à financer l'emploi d'un assistant maternel ou d'un salarié de garde à domicile) est mise en œuvre de manière progressive au second semestre 2025, dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance

Les trois mesures principales de la réforme sont les suivantes :

- **Harmonisation des restes à charge entre l'accueil individuel et l'accueil collectif, avec une linéarisation du CMG Emploi-direct** (modification du mode de calcul) à compter de septembre 2025
- **Extension du bénéfice de la prestation jusqu'aux 12 ans de l'enfant pour les familles monoparentales**, à compter de septembre 2025
- **Possibilité de partage de la prestation en cas de garde alternée de l'enfant**, à compter de décembre 2025

PREMIERES INFORMATIONS SUR LA REFORME DU CMG

Concrètement, la réforme se caractérise par les mesures suivantes :

- La **modification du calcul du CMG** : il n'y aura plus de limite de montant versé (toutes les heures de garde seront comptées). **Les familles pourront ainsi avoir des besoins plus importants en termes de garde et les familles à revenus modestes verront se renforcer leur accès aux modes d'accueil.** Le nouveau calcul conduira à des montants de CMG plus élevés pour ces ménages.
- **L'extension du CMG pour les familles monoparentales ayant un enfant âgé de 6 à 12 ans**, pour favoriser l'accès ou le maintien dans l'emploi des parents de famille monoparentale et permettre de leur garantir des temps de répit
- **L'ouverture des droits au CMG pour chacun des parents au titre de la garde alternée**, pour mettre fin à une situation inéquitable entre les deux parents et prendre en compte l'effort financier réel de chacun

Les **décrets d'application de la réforme doivent être publiés au cours de la semaine.** Des communications partenaires et allocataires sont prévus de juin à septembre pour accompagner la mise en œuvre de la réforme. Dès le 16/06, tous les bénéficiaires actuels du CMG seront informés de la réforme.

La réforme va faciliter l'accessibilité à l'accueil pour toutes les familles, quels que soient leurs niveaux de revenus, de faire baisser la charge financière de la garde d'un enfant en rapprochant le coût de l'accueil individuel de celui du collectif, d'ajuster le montant du CMG au plus proche de la situation réelle de la famille, d'assurer un meilleur soutien financier des familles monoparentales.

ZOOM SUR L'AIDE UNIVERSELLE D'URGENCE POUR LES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES



- Instaurée par la loi n°2023-140 du 28/02/2023, **l'aide universelle d'urgence aux victimes de violences conjugales est entrée en vigueur en décembre 2023**. Elle a pour objet de soutenir les victimes en leur garantissant les conditions financières pour se mettre à l'abri et prendre un nouveau départ.
- Elle s'adresse à toute personne, allocataire ou non, victime de violences conjugales commises par le conjoint, concubin ou partenaire de pacs. Le bénéfice de l'aide est conditionné à la présentation d'un des justificatifs suivants : dépôt de plainte ou procès-verbal d'audition, signalement au Procureur de la République, ordonnance de protection délivrée par le Juge aux Affaires familiales
- 122 demandes d'AVVC ont été reçues par la Caf de la Haute-Marne en 2024, donnant lieu au versement de **101 aides, pour un montant total de 82 293€, soit un montant moyen de 814€**.
- Le délai de traitement moyen des demandes d'AVVC étant localement de **2,06 jours**.

ATTENTION AUX FAUSSES INFORMATIONS SUR LES AIDES DE LA CAF



De nombreuses informations circulent actuellement sur internet concernant des "primes optionnelles" ou des aides "inédites" prétendument versées par la Caf. Ces annonces peuvent être alléchantes, alors qu'elles ne correspondent pas toujours à la réalité.

Comment se protéger ?

Pour être sûr de toutes les aides auxquelles les usagers ont droit, ils peuvent consulter directement le site officiel caf.fr :

- Pour les allocataires : ils peuvent se rendre dans l'Espace sécurisé "Mon Compte" sur caf.fr ou dans l'application mobile « caf-Mon Compte » pour vérifier et mettre à jour leurs informations, effectuer des simulations de droits, et demander des prestations familiales et sociales en toute sécurité.
- Pour les non-allocataires : ils peuvent également consulter toutes les informations actualisées sur le site officiel caf.fr.

Seul ce site diffuse des informations officielles et fiables concernant les aides et primes exceptionnelles proposées par la Caf.

ECOUTE USAGERS LA CAF A VOTRE ECOUTE !

La Caf mène différentes actions pour faire connaître l'ensemble des aides et mieux accompagner les usagers dans leurs démarches. Des informations sont régulièrement mises à disposition sur caf.fr et dans l'espace Mon Compte, des envois par mail ou SMS sont effectués, des publications sur les réseaux sociaux sont proposées...

Nous souhaitons **recueillir l'avis des usagers sur leur connaissance des offres et services de la Caf et leurs idées pour être mieux informés.**

Pour nous aider à mieux répondre à ces besoins, une enquête usagers est en ligne jusqu'au 23/06/2025. Elle est **accessible depuis les pages d'actualités nationales du site caf.fr ou via le lien** suivant : https://enquete.caf.fr/SurveyServer/s/Cnam/Sphinx_AAD/questionnaire.htm

La participation est totalement anonyme et confidentielle.

A LA DECOUVERTE DES METIERS DE LA CAF

A l'occasion de la Semaine de l'Emploi à la Sécurité Sociale, la Caf propose le **lundi 23/06/2025 une journée « Découverte de la Sécurité Sociale », en partenariat avec France Travail et la CPAM.**

Des stands seront proposés aux participants (sur inscription) pour en savoir plus sur les missions, activités et métiers de la Caf et de la Sécurité Sociale : métiers de l'accueil et de la relation clients, accompagnement social, accompagnement des partenaires, fonctions supports, métiers du contrôle et du recouvrement...

L'occasion de découvrir quelques-uns des 80 métiers de la Sécurité Sociale à travers des portraits et des présentations réalisées par les collaborateurs.

Les **usagers intéressés par cette découverte de la Sécurité Sociale et de ses métiers peuvent s'inscrire en ligne sur le site caf.fr (ouverture des inscriptions au cours de la semaine)**



LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS DE LA CAF

Atelier d'accompagnement des nouveaux bénéficiaires RSA

Animé par la Caf, le Conseil départemental et la CPAM

Présentation des droits et devoirs, des démarches à réaliser, de l'accompagnement des nouveaux bénéficiaires dans le cadre du parcours d'insertion (formulaire d'inscription disponible sur les pages locales du site caf.fr)

Mardi 17/06/2025 à 14h au siège de la Caf à Chaumont

Atelier d'accompagnement des nouveaux bénéficiaires RSA

Animé par la Caf, le Conseil départemental et la CPAM

Présentation des droits et devoirs, des démarches à réaliser, de l'accompagnement des nouveaux bénéficiaires dans le cadre du parcours d'insertion (formulaire d'inscription disponible sur les pages locales du site caf.fr)

Jeudi 19/06/2025 à 14h dans les locaux de la CAF/CPAM à Saint-Dizier

Semaine de l'Emploi à la Sécurité Sociale – Découverte des métiers

Journée découverte de la Sécurité Sociale et de ses métiers –

Parcours de présentation des activités et métiers (sur inscription, formulaire disponible sur les pages locales du site caf.fr)

Lundi 23/06/2025 de 9h30 à 16h30 au siège de la Caf à Chaumont

Atelier collectif « Futurs parents »

animés par des professionnels CPAM / Caf / PMI / infirmières puéricultrices et sages femmes,

Mardi 24/06/2025 à 16h30 à la Maternité du Centre Hospitalier de Saint-Dizier

Webinaire Partenaires juillet 2025

Zoom sur l'actualité de la Caf et focus sur la réforme du Complément Mode de Garde en septembre 2025

Lundi 02/07/2025 à 10h30

ZOOM SUR LES MODES DE CONTACT AVEC LA CAF

Des modes de contact diversifiés



Par courrier

Caf de la Haute-Marne
34 rue du Commandant Hugueny
52901 CHAUMONT Cedex 9

Vous pouvez suivre les délais de traitement de la Caf sur caf.fr, rubrique "Consulter nos délais de traitement".



Par mail

Vous pouvez envoyer un mail aux conseillers de la Caf, depuis votre espace personnel sur caf.fr. La Caf de la Haute-Marne s'engage à traiter les demandes par mail en 48h.

Comment contacter la Caf de la Haute-Marne ?

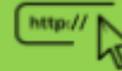


Par téléphone

Vous pouvez échanger en direct avec un conseiller de la Caf, sans vous déplacer, du lundi au vendredi, de 9h à 16h30

3230

Service gratuit
+ prix appel



Sur caf.fr et l'appli mobile Caf-Mon Compte

Vous pouvez réaliser des démarches ou consulter vos informations personnelles directement depuis espace personnel, sur caf.fr ou sur l'appli mobile Caf-Mon Compte. Consulter ses droits, ses paiements, imprimer une attestation, mettre à jour sa situation, transmettre un document... **toutes ses démarches peuvent être effectuées directement en ligne !**



Dans l'un de nos points d'accueil

à Chaumont

34 rue du Commandant Huguery

du lundi au jeudi,
de 8h30 à 12h et de 13h à 17h
le vendredi,
de 8h30 à 12h et de 13h à 16h

à Saint-Dizier

7 rue du Brigadier Albert

du lundi au jeudi,
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
le vendredi,
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h

dans l'un des 20 Espaces France Services et Points Relais Caf dans le département

(jours et horaires d'ouverture sur caf.fr, rubrique "Trouver un point accueil Caf")



L'accueil sur RDV, pour une réponse personnalisée !

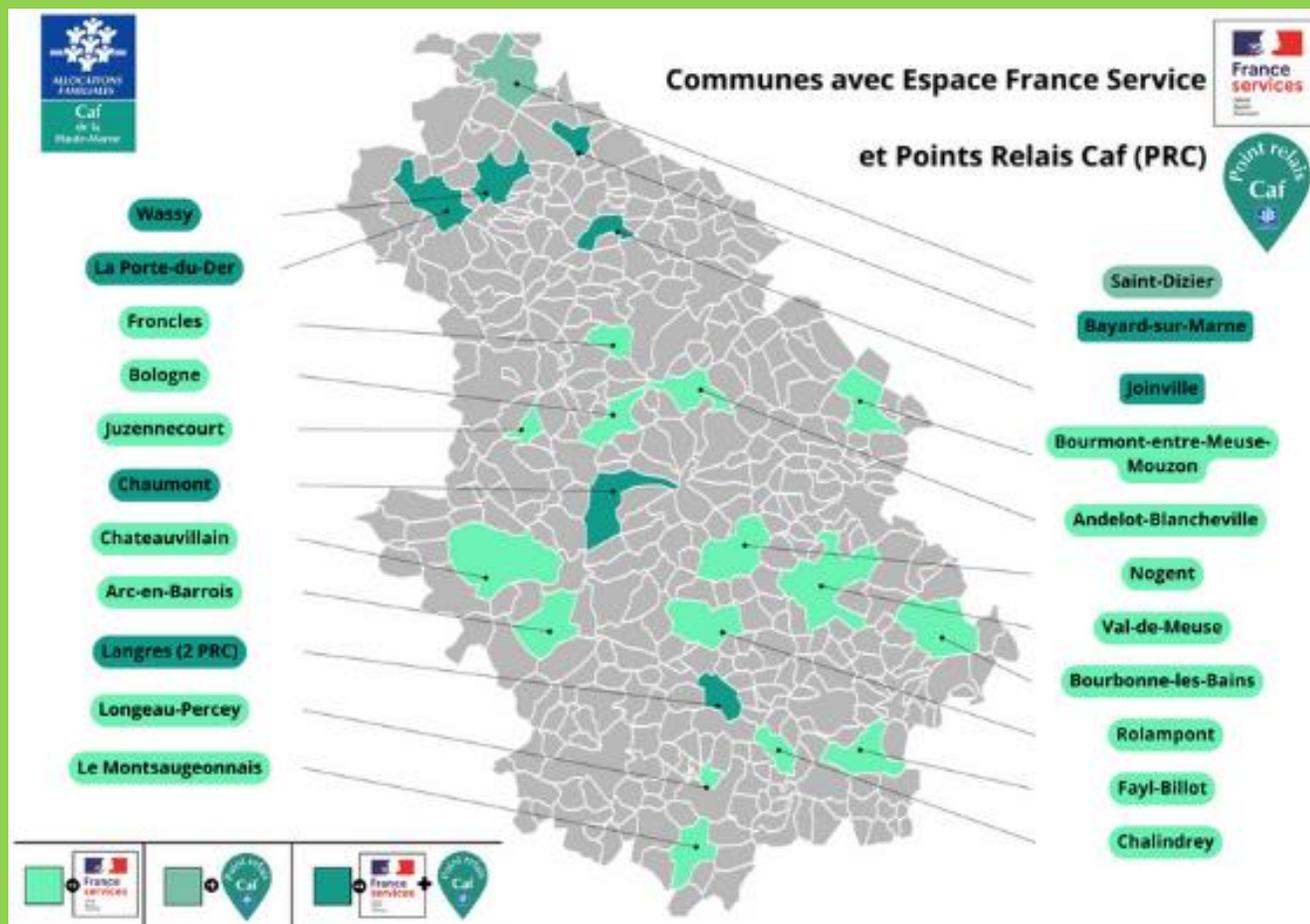
Vous souhaitez bénéficier d'un échange personnalisé avec un conseiller ? Prenez rendez-vous en ligne sur caf.fr, dans la rubrique "Nous contacter", puis "Demander un rendez-vous" ! En quelques clics, vous pouvez prendre rendez-vous à Chaumont ou Saint-Dizier.

Un conseiller Caf étudiera au préalable votre dossier et vous recontactera la veille par téléphone si des informations ou documents complémentaires sont nécessaires !

Pratique et efficace, le rendez-vous téléphonique



Pratique, si vous ne pouvez pas vous déplacer, vous pouvez aussi prendre un rendez-vous téléphonique ! Rapide et efficace, vous êtes alors rappelé par un conseiller à la date et l'heure que vous avez choisi.





À la une en ce moment



Actualité nationale

07.06.2023

Étudiants : c'est le moment de déclarer si vous conservez votre logement cet été

+ LIRE L'ARTICLE

VIE PROFESSIONNELLE

Actualité nationale

07.06.2023

Le festival du livre part en quête de liberté !

+ LIRE L'ARTICLE

Actualité nationale

08.06.2023

Trouve ton alternance dans ta région

+ LIRE L'ARTICLE

Actualité départementale

13.06.2023

La Caf et un a

+ LIRE L'ARTICLE

Toutes les actualités

Votre Caf - 52

Une fois arrivé sur la page d'accueil du site caf.fr, **descendre le curseur** jusqu'à atteindre cette rubrique

Nous sommes joignables

Par téléphone, sur place ou par courriel, choisissez !

Nous contacter

Sélectionner votre mode de prise de contact

Nous contacter



Vous souhaitez nous contacter par écrit ?



Par courrier

Joignez nous par courrier. Nous vous répondrons dans les meilleurs délais.

**CAF DE LA HAUTE-MARNE
52901 CHAUMONT CEDEX 9**

Important : pour plus de lisibilité écrivez l'adresse en noir et en majuscule

OU



Par mail

Envoyez un mail à nos conseillers. Nous vous répondrons dans les meilleurs délais.

Envoyer un mail

Ou par téléphone

Vous souhaitez parler à un conseiller ?

 **Par téléphone**

Echangez en direct avec un conseiller de la Caf sans vous déplacer du lundi au vendredi de

9h à 16h30

Notre numéro de
téléphone

3230

Service gratuit
+ prix appel

Vous souhaitez prendre ou annuler un Rendez-vous ?

Juste en dessous
des modes de
contact

Vous souhaitez être accompagné dans vos démarches ?



Sur rendez-vous

Prenez le temps privilégié avec un de nos conseillers Caf pour faire le point sur votre dossier.

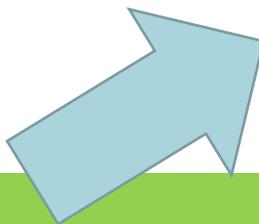
Selon votre Caf vous pourrez choisir parmi les options suivantes:

- en physique
- par téléphone
- en visio

OU

Demander un rendez-vous

Annuler un rendez-vous



Rendez-vous par téléphone

PRENDRE UN RENDEZ-VOUS
AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-MARNE

← Précédent Choisissez un horaire et un site pour votre rendez-vous 2/4

Filtres	Date et Site	Heure	Mode	Résumé
Mode de contact	vendredi 27 janvier 2023	09:00	Par téléphone	Motif : J'attends un enfant
<input type="checkbox"/> Sur site	vendredi 27 janvier 2023	09:10	Par téléphone	
<input type="checkbox"/> En visio	vendredi 27 janvier 2023	09:20	Par téléphone	
<input checked="" type="checkbox"/> Par téléphone	vendredi 27 janvier 2023	09:30	Par téléphone	
Lieux	vendredi 27 janvier 2023	09:40	Par téléphone	
<input type="checkbox"/> Chaumont	vendredi 27 janvier 2023	09:50	Par téléphone	
<input checked="" type="checkbox"/> Je souhaite que la Caf me rappelle	vendredi 27 janvier 2023	10:00	Par téléphone	
<input type="checkbox"/> Saint-Dizier	vendredi 27 janvier 2023	10:10	Par téléphone	
Jours de la semaine	vendredi 27 janvier 2023	10:20	Par téléphone	
<input type="checkbox"/> Lundi	vendredi 27 janvier 2023	10:40	Par téléphone	
<input type="checkbox"/> Mardi	vendredi 27 janvier 2023	10:50	Par téléphone	
<input type="checkbox"/> Mercredi	vendredi 27 janvier 2023	11:00	Par téléphone	
<input type="checkbox"/> Jeudi				
<input checked="" type="checkbox"/> Vendredi				

Mode de contact

Choix du motif

Choix du lieu

Choix de la date



Les services en ligne

De nombreuses *démarches* sont possibles

- Effectuer ses déclarations de ressources trimestrielles RSA et PPA
- Effectuer un changement de situation (coordonnées, familiale...)
- Télécharger des attestations (droits ou quotient familiale)
- Rembourser une dette
- Envoyer des documents...



L'APPLICATION MOBILE



Que puis-je faire depuis l'écran d'accueil ?

Après m'être connecté avec mon numéro de sécurité sociale et mon mot de passe, l'écran d'accueil de l'application apparaît.

- 1 Je peux faire glisser le bouton « accessibilité » pour que les couleurs de l'application soient en noir et blanc.
- 2 Le montant de mon dernier paiement s'affiche. Je peux cliquer sur le bouton « Voir le détail de mes allocations » pour savoir à quoi correspond ce montant.
- 3 J'ai un accès rapide à de nombreuses fonctionnalités. Je peux consulter mon révélu de compte, mes attestations et mes courriers.
- 4 Un message d'alerte peut s'afficher si ma Caf souhaite m'informer d'une démarche urgente à faire.
- 5 Si j'ai une question, le Chatbot est là pour m'aider : je clique sur l'icône et je pose ma question.
- 6 La barre de navigation me permet d'accéder à toutes les autres fonctionnalités de l'application.



LE SITE CAF.FR



Retrouvez pour chaque situation de vie, les prestations et les offres de service proposées et faites vos démarches en ligne

Bonjour, comment la Caf peut vous aider ?

Quelle que soit votre situation nous pouvons vous aider

Vie personnelle <ul style="list-style-type: none">• Couple• Succession• Enfance• Séparation• Meun de garde• Études Découvrir	Vie professionnelle <ul style="list-style-type: none">• Créatif• Nps• Prime d'ancienneté• Travailleur non salarié• Travailleur étranger• Retraite Découvrir	
Logement <ul style="list-style-type: none">• Aide au logement• Déménagement• Foyer• Colocation• Hébergement Découvrir	Handicap <ul style="list-style-type: none">• Allocation aux adultes handicapés• Services et aides par le travail• Parents d'un enfant handicapé• Aides Découvrir	Accident de vie <ul style="list-style-type: none">• Hospitalisation• Décès d'un adulte• Décès d'un enfant• Filles de France• Subventions Découvrir



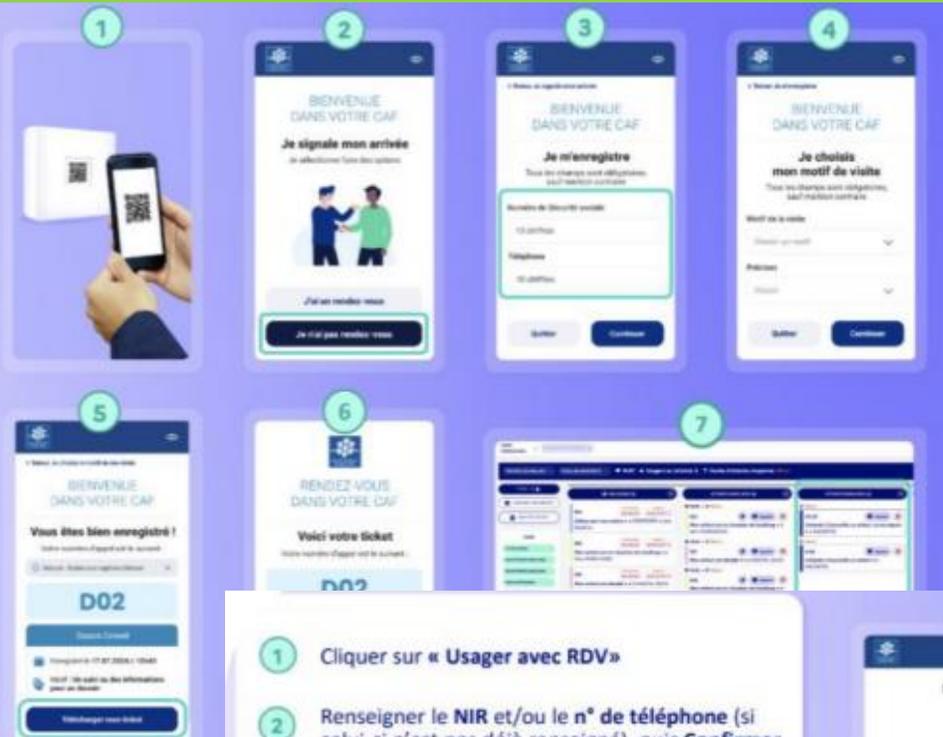
Bientôt...

Pour améliorer le service, un nouveau parcours d'accueil arrivera à **compter du 23 juin** sur nos deux sites de Chaumont et Saint-Dizier.

- la prise de rendez-vous sur le site caf.fr est simplifiée, avec des motifs de rendez-vous plus clairs et toujours la possibilité de choisir des rendez-vous physiques ou téléphoniques
- à son arrivée à la Caf, l'utilisateur s'identifiera avec son smartphone, en flashant un QR Code permettant de l'orienter soit vers son rendez-vous, soit vers un poste en libre-service pour réaliser ses démarches en ligne,
- un agent d'accueil pourra toujours accompagner l'utilisateur dans ses démarches au sein de l'espace numérique

Sans rendez-vous

- 1 Scanner le QR code avec son téléphone
- 2 Cliquer sur « Je n'ai pas rendez-vous »
- 3 Renseigner le NIR et/ou le n° de téléphone
- 4 Sélectionner le motif et sous-motif de la visite puis **Confirmer**
- 5 L'arrivée de l'utilisateur est **validée** et enregistrée dans la file d'attente
Cliquer sur « **Télécharger mon ticket** »
- 6 Le **ticket électronique** est téléchargé sur le téléphone de l'utilisateur
- 7 Le rendez-vous de l'utilisateur s'affiche à l'écran dans la colonne « **Attente sans RDV** » ✓

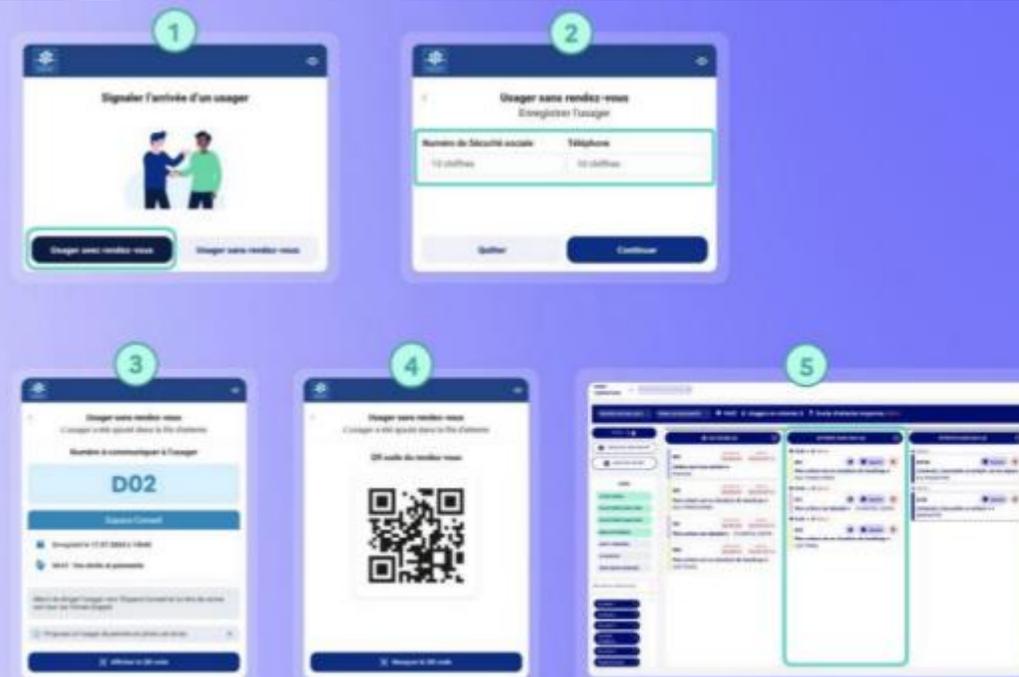


Avec rendez-vous

- 1 Cliquer sur « **Usager avec RDV** »
- 2 Renseigner le NIR et/ou le n° de téléphone (si celui-ci n'est pas déjà renseigné) puis **Confirmer**
- 3 L'arrivée de l'utilisateur est **validée** et enregistrée dans la file d'attente
- 4 En cliquant sur **Afficher le QR code**, Le **QR code** s'affiche à l'écran ✓
- 5 Le rendez-vous de l'utilisateur s'affiche à l'écran dans la colonne « **Attente avec RDV** » ✓

NB

Bon à savoir : le QR code qui s'affiche en étape 4, vous permet de partager le ticket d'attente avec l'utilisateur. Il n'a qu'à le scanner pour le récupérer sur son smartphone.



De nouveaux services

La Caf s'est engagée à développer une politique d'inclusion permettant de répondre aux besoins spécifiques des publics les plus fragiles. Cette démarche vise à faciliter l'accès aux services et aux droits des usagers, de renforcer l'accès aux droits et d'éviter les ruptures de droit. L'équité de traitement des publics passe en effet par une meilleure prise en compte de la diversité des profils et aptitudes des allocataires, prenant en compte les incapacités temporaires ou durables des publics. Au niveau départemental, la Caf déploie ainsi plusieurs actions d'inclusion à destination des personnes en situation de handicap, d'illettrisme, allophones... Tout d'horizon des différents services proposés.

Cette démarche complète l'aménagement de l'accueil.

Tous les espaces d'accueil Caf sont accessibles et adaptés aux personnes à mobilité réduite, des places assistées "public prioritaire" sont disponibles dans les espaces d'accueil Caf, le siège est équipé d'une boucle magnétique pour les déficients auditifs, les publics disposant d'une carte mobilité inclusion sont pris en charge de manière prioritaire...

Ouverture de rendez-vous en langue des signes française (LSF)

A compter de ce début juin (et du 16/06 à Saint-Dizier), un accueil en langue des signes française est ouvert par la Caf de la Haute-Marne. Les sites d'accueil ont été équipés du matériel pour permettre aux personnes sourdes et malentendantes de bénéficier des renseignements nécessaires sur leurs dossiers, grâce à la solution ElioZ. Des rendez-vous LSF sont ainsi ouverts sur caf.fr.

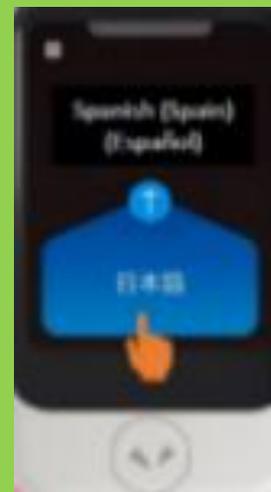


Des supports en langage « Facile à lire et à comprendre »

4% des 18-64 ans (et 19% des bénéficiaires de minima sociaux) sont considérés en grande difficulté avec les compétences de base (lecture, écriture) et donc en situation d'illettrisme. Pour renforcer l'accompagnement de ces usagers à l'accueil, des guides FALC (Facile à Lire et à Comprendre) sont à disposition des usagers sur caf.fr.

Déploiement d'un outil de traduction

La barrière de la langue constitue un frein souvent cité par les usagers dans l'accès aux droits. Un accueil en langue étrangère peut contribuer à l'inclusion des publics allophones, notamment les allocataires bénéficiaires de la protection internationale. La Caf est équipée depuis mai sur ses deux sites d'accueil d'un outil Pocketalk, traducteur de voix bidirectionnel instantané permettant de retranscrire vocalement et par affichage jusqu'à 82 langues, traduites dans la combinaison de son choix.



Un support visuel sur les pièces justificatives

Une fiche présentant les pièces justificatives potentiellement demandées par la Caf sous forme d'image a également été mise à disposition des agents d'accueil pour faciliter la complétude du dossier de l'utilisateur

Votre avis nous intéresse !

A l'issue du Webinaire, une **enquête de satisfaction** vous sera adressée par mail.

Merci de la compléter pour évaluer l'opportunité d'autres Webinaires prochainement et identifier des thématiques vous intéressant...

Retrouvez également l'enquête en scannant ce QR Code :



Merci pour votre participation
